

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Affectations des résultats 2022 – Budget Lotissement de La Chênaie / Budget Commune
- Vote des taux
- Budgets prévisionnels 2023 – Budget Lotissement de La Chênaie / Budget Commune
- Travaux à la salle des fêtes – Avenant n°1 lot 4
- Loyers au 1^{er} juillet 2023

Informations et questions diverses

- État des indemnités perçues par les élus en 2022
- Courrier Lycée Hôtelier La Guerche de Bretagne
- Divers

Convocations adressées le 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BLAIN – BEAUSSIER – DALIGAULT – LOLLIER – Mmes CHACUN – LEROUX – POIRIER – PRINCE – SALINGRE

Absente excusée : Mmes BESNIER – MM. VERON

Secrétaire de séance : Mme PRINCE

Le Procès Verbal de la séance du 15 mars 2023 n'ayant soulevé aucune objection est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme PRINCE Dorine est nommée secrétaire de séance.

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Affectation des résultats 2022 – Budget Lotissement de la Chênaie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'affecter les résultats de l'exercice budgétaire 2022 comme suit :

- Détermination du résultat d'exploitation 2022 à affecter

Excédent antérieur reporté	9 680,95 €
Résultat de l'exercice	<u>11 860,24 €</u>
Résultat d'exploitation à affecter	21 541,19 €

- Résultat section d'investissement

Excédent antérieur reporté	50 852,00 €
Résultat de l'exercice	<u>25 095,00 €</u>
Total	75 947,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 002 excédent de fonctionnement reporté de 21 541,19 €.
- 001 excédent d'investissement reporté de 75 947,00 €.

Affectation des résultats 2022 – Budget Commune

Le Conseil Municipal valide la présentation du résultat de l'exercice budgétaire 2022 et après délibération, décide à l'unanimité des membres présents d'affecter les résultats de l'exercice budgétaire 2022 comme suit :

- Détermination du résultat d'exploitation

Excédent antérieur reporté	69 137,45 €
Résultat de l'exercice	<u>53 975,80 €</u>
Total	123 113,25 €

- Affectation du résultat d'exploitation

Excédent antérieur reporté	29 105,72 €
Résultat de l'exercice	<u>59 784,19 €</u>
Total	88 889,91 €
RAR recettes	524 355,89 €
RAR dépenses	<u>- 686 694,53 €</u>
A couvrir par le compte 1068	- 73 448,73 €

Une affectation de 75 000 € est faite au compte 1068.

- Report du solde disponible

Le solde disponible 48 113,25 € est repris au budget primitif 2023 en résultat reporté à la section de fonctionnement en recettes (compte 002 – Excédent antérieur reporté)

Vote des taux 2023

Les produits fiscaux provenant des 3 taxes (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) assureront pour l'année 2023 des ressources de 266 188 € qui se décomposent de la façon suivante :

- Produit fiscal foncier bâti :	244 776 €
- Produit fiscal foncier non bâti :	17 408 €
- Produit fiscal de la taxe d'habitation :	4 004 €

Le Conseil Municipal étant appelé à voter les taux de fiscalité pour l'année 2023 ; ce dernier, après en avoir délibéré, décide de ne pas les augmenter et de reconduire les mêmes taux qu'en 2022 soit : 49,59 % pour le foncier bâti, 26,70 % pour le foncier non bâti et 11,20 % pour la taxe d'habitation.

Budget prévisionnel 2023 – Lotissement de La chénaie

Ce budget fait apparaître en fonctionnement des dépenses de 196 896 € et des recettes de 224 136,94 €.

En investissement, recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de 270 718 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget 2023 du lotissement de la Chénaie à l'unanimité et autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement.

Budget prévisionnel 2023 – Commune

Votées au chapitre, les dépenses et recettes de fonctionnement représentent une somme de 742 400 €.

En investissement, les recettes et dépenses, incluant les restes à réaliser, s'élèvent à la somme de 852 836 €.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap itre	Intitulé	Vote 2023	Chap itre	Intitulé	Vote 2023
011	Charges à caractère général	192 281,98 €	002	Excédent fonct reporté	48 113,25 €
012	Charges du personnel	360 200,00 €	013	Atténuation de charges	28 000,00 €
014	Atténuation de produits	1 100,00 €	70	Ventes de produits fabriqués	47 907,95 €
023	Virement à la section invest.	76 150,00 €	73	Impôts et taxes	167 746,00 €
65	Autres charges gestion courante	73 203,00 €	731	Fiscalité	282 291,00 €
66	Charges financières	24 000,00 €	74	Dotations Subventions	136 410,80 €
67	Charges exceptionnelles	6 229,00 €	75	Autres produits de gestion	31 650,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	9 236,02 €	77	Produits exceptionnels	281,00 €
TOTAL		742 400,00 €		TOTAL	742 400,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap itre	Intitulé	Vote 2023	Chap itre	Intitulé	Vote 2023
001	Déficit reporté		021	Virement de la section de fonct.	76 150,00 €
			001	Excédent antérieur reporté	88 889,91 €
20	Immobilisation incorporelle	13 000,00 €	13	Subventions d'investiss.	245 610,89 €
21	Immobilisation corporelle	61 185,94 €	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 236,02 €
23	Immobilisation en cours	680 135,86 €	10	Dotations Fonds divers	132 449,18 €
16	Emprunt et dettes assimilées	98 514,20 €	16	Emprunt et dettes assimil.	300 500,00 €
TOTAL		852 836,00 €		TOTAL	852 836,00 €

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote ce budget tant pour la section fonctionnement que pour la section d'investissement et, conformément à l'article L5217-10-6 du CGTC, autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement.

A titre d'information, le Maire commente la fiche récapitulative des principaux investissements qui sont prévus en 2023 – poursuite des travaux à la salle des fêtes, réfection et équipements en matériel de la cuisine, travaux au presbytère)

Travaux à la salle des fêtes – Avenant N°1 Lot 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition d'avenant en moins-value du lot n°4 – Couverture Bardage métallique Étanchéité de l'entreprise Paumard. Cette moins-value est de 6 600 € TTC.

Cet avenant qui concerne notamment le remplacement du châssis de toit pneumatique par une autre méthode qui intègre toujours un châssis de toit pneumatique et un changement au niveau des gouttières.

Loyers au 1^{er} juillet 2023

Après en avoir délibéré et pour tenir compte de l'inflation qui dans de nombreux secteurs comprime le pouvoir d'achat des citoyens, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à l'augmentation des loyers prévue tous les 1^{er} juillet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Avant la séance du Conseil Municipal, la parole a été donnée à M. Blain Patrick, président du CRAB qui a souhaité faire une intervention concernant l'association.

État des indemnités perçues par les élus en 2022

Avant le vote des budgets, le Maire donne au Conseil Municipal la dépense brute qu'ont représenté les indemnités versées au Maire et à ses adjoints. Cette somme s'est élevée pour l'année 2022 à 34 382,46 €.

Courrier Lycée Hôtelier La Guerche de Bretagne

Lecture est donnée d'une demande de subvention émanant du Lycée privé hôtelier de la Guerche pour frais de piscine de 30 € concernant un élève domicilié à La Brûlatte. Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.

Divers

Nouveau Contrat local de Santé

Dans le cadre du nouveau contrat local de santé adopté par le Conseil Communautaire de Laval Agglomération le 23 mars 2023 ; Laval Agglomération souhaite une représentation dans chacune des 34 communes. Mme Leroux ayant déjà assisté à une de ces réunions représentera la commune de même que M. Raimbault, adjoint.

Prochaines dates

Semaine 18 et 19 – Intervention à Libaret pour la fin des travaux de sécurisation

10 mai 2023 – Assemblée générale de l'Association Coup de Main gérant l'épicerie sociale et solidaire – A La Gravelle à 20 h.

12 mai 2023 – Conseil Municipal à 20h en Mairie

1^{er} juillet 2023 – Cérémonie de départ à la retraite de Liliane et Jean Pierre à 11h en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme LEROUX	
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	Secrétaire
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER	Excusée	M. BEAUSSIER	
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	
M. DALIGAULT		M. VERON	Excusé		